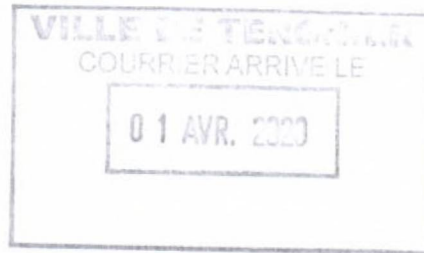


SAS Evolis Biogaz
Maxime TERNYNCK
176, rue André Ternynck
02300 CHAUNY
SIRET : 852 112 747
Tel : 06-09-94-91-63
Mail : contact@evolisbiogaz.com



Le 27 mars 2020
A Chauny

Mairie de Tergnier
Place Paul Doumer
02700 TERGNIER

Monsieur le Maire,

Comme vu avec Monsieur Toucheron, veuillez trouver ma demande d'avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'exploitation de notre unité de méthanisation.

Conformément à l'article R.512-46-4 5°, cet avis sera réputé émis si la Marie de Tergnier ne s'est pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours.

Maxime TERNYNCK
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Ternynck", written over a horizontal line.

SAS EVOLIS BIOGAZ
176 rue André Ternynck
02300 CHAUNY
06.09.94.91.63

**Demande de l'avis du maire ou de l'Etablissement Public de Coopération
Intercommunal compétant en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être
remis le site lors de l'arrêt définitif de l'exploitation.**

PROJET : « Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires dont la quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j et inférieure à 100 t/j »

Ce projet de Méthaniseur verra le jour dans une zone d'activité sur une ancienne parcelle agricole, il est donc considéré comme création d'un nouveau site. En cas d'arrêt d'activité de l'exploitation il faut tout d'abord assurer la sécurité environnementale du site afin d'éviter tout risque de pollution du milieu naturel.

Il est donc nécessaire de :

- Démanteler les connexions au réseau gaz avec le fournisseur
- Vidanger les installations de gaz
- Couper les arrivées d'électricité
- Couper les arrivées d'eaux
- Eliminer les stocks de polluants présent sur site
- Vidanger les deux digesteurs et le post digesteur
- Evacuer les potentiels reste de digestat solide et liquide
- Eliminer les potentiels intrants restants
- Nettoyer et balayer le site dans son intégralité
- Vidanger la fosse d'accumulation des eaux usées des bureaux par un vidangeur agréé
- Fermer le site afin d'éviter toute intrusion

Dans un second temps, après remise en état du site et tous risques de pollution écartée, la solution envisagée par la SAS EVOLIS BIOGAZ est de conserver les structures et de les reconvertir en zone de stockage en silos de produits non dangereux.

Fait à CHAUNY, le 20/03/2020

